

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 janvier 2006
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5349^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 19 janvier 2006,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 19 janvier 2006, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 5349^e séance avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu des exposés présentés en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil par M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et le général de brigade Elhadji Mouhamadou Kandji, Conseiller militaire adjoint auprès du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Guéhenno, le général de brigade Kandji et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues constructif. »

